

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 29 (2002)
Heft: 6

Rubrik: Pages officielles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



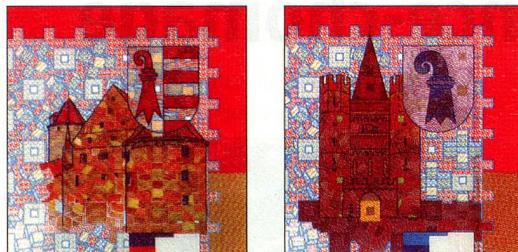
Nouveaux passeports et cartes d'identité

Désormais, les enfants et adolescents paieront 55 francs pour un nouveau passeport et les adultes 120 francs. A l'avenir, une carte d'identité pour enfants et adolescents coûtera 30 francs et 65 francs pour les adultes.

On pourra également acquérir simultanément un passeport et une carte d'identité au prix de 63 francs pour les enfants et de 128 francs pour les adultes, montant auquel viennent s'ajouter les frais de port. Les autres frais éventuels feront l'objet d'une facture séparée.

A chacun son passeport

Jusqu'à présent, les parents pouvaient faire inscrire leurs enfants dans leur propre passeport. Il sera encore possible de le faire jus-



Les emblèmes cantonaux ont été réinterprétés par des artistes pour le nouveau passeport.

qu'au 31 décembre 2002, mais par la suite cela ne sera plus le cas. De nos jours en effet, les enfants et les jeunes voyagent souvent sans leurs parents ou effectuent des séjours d'une certaine durée à l'étranger. Dans la plupart des pays, la tendance générale va vers l'application du principe «A chacun son passeport».

S'annoncer à temps

Le passage au nouveau système de papiers d'identité se fera le 1^{er}

janvier 2003. Les nouveaux passeports et cartes d'identité (pour lesquelles les changements d'aspect sont minimes) seront envoyés au début janvier 2003. Désormais, tous les passeports seront établis en Suisse. Les demandes de nouveaux passeports ou cartes d'identité devront, comme par le passé, être formulées auprès des représentations diplomatiques et consulaires suisses, qui traiteront les données, les saisiront électroniquement et les transmettront en

Suisse, où les documents seront établis. Comme cette procédure prend un certain temps (selon les pays et les renseignements à fournir, il faut compter quarante jours ouvrables, voire davantage), le Département fédéral des affaires étrangères recommande aux Suisses de l'étranger qui souhaitent recevoir de nouveaux papiers d'identité de se renseigner assez tôt sur les nouvelles procédures auprès de la représentation compétente, afin d'éviter tout désagrément.

Les anciens passeports garderont leur validité jusqu'à leur échéance (le 31.12.2007 au plus tard), mais dès le 1^{er} janvier 2003, ils ne pourront plus être prolongés.

Service des Suisses de l'étranger DFAE
Gabriela Brodbeck

Brochure sur la reconnaissance des diplômes

L'accord sur la libre circulation des personnes, entré en vigueur le 1^{er} juin 2002, entraîne la reconnaissance réciproque des diplômes et certificats de capacité entre la Suisse et l'UE, mais les dispositions varient d'un pays à l'autre.

Pour aider les personnes concernées à y voir plus clair, le Bureau de l'intégration DFAE/DFE a rédigé une brochure comprenant des informations utiles et des adresses relatives à la reconnaissance des diplômes dans les pays de l'UE.

Chaque pays membre de l'Union décerne ses propres titres permettant l'exercice de diverses professions, ce qui entrave la mobilité des travailleurs. Pour surmonter cet obstacle, l'UE a mis en place un système de reconnaiss-

sance réciproque des diplômes et certificats de capacité. Suite à l'accord sur la libre circulation des personnes, la Suisse fait partie de ce système. Avec la révision de l'accord de l'AELE, la reconnaissance des diplômes entre la Suisse et la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein est également facilitée.

Désormais, il sera plus facile aux Suisses à l'étranger de faire reconnaître leur formation. La nouvelle brochure intitulée «Diplômes suisses dans l'UE/diplômes de l'UE en Suisse» explique les règles qu'il convient d'observer. Elle donne également les adresses des principales instances de Suisse et de l'étranger qui sont compétentes pour examiner les demandes de reconnaissance des diplômes.

On peut obtenir cette brochure en français, allemand, italien et

anglais et la commander au moyen de sa référence (201.350f, 201.350d, 201.350i, 201.350e) auprès de l'Office fédéral des constructions et de la logistique, Diffusion des publications, 3003

Berne, www.publicationsfederales.ch; on la trouve également sur internet: www.europa.admin.ch/pub/best/f/index.htm.

MPC

Augmentation des rentes AVS/AI

Tous les deux ans, les rentes AVS/AI sont adaptées à l'indice des salaires et des prix, appelé indice mixte. Dès 2003, les prestations augmenteront de 2,4%.

La dernière adaptation des rentes a eu lieu au 1^{er} janvier 2001 et se montait à 2,5%. En 2001, l'indice des prix a augmenté de 0,3% et celui des salaires de 2,5%. D'ici décembre 2002, on s'attend à ce que la hausse de l'indice des prix

atteigne 1% et celle de l'indice des salaires 1,5%. Cette évolution rend nécessaire l'adaptation des prestations de l'AVS/AI, qui augmenteront de 2,4%.

La rente de vieillesse minimum passera de 1030 à 1055 francs et la rente maximum de 2060 à 2110 francs par mois.

Cette hausse des rentes entraînera des dépenses supplémentaires de quelque 866 millions de francs.

BDK



Initiatives populaires pendantes

Les initiatives populaires suivantes peuvent être signées:

«Services postaux pour tous»
(jusqu'au 28 février 2003)
Syndicat de la Communication
Oberdorfstrasse 32
CH-3072 Ostermundigen

«Pour de plus justes allocations pour enfant!»
(jusqu'au 30 avril 2003)
Confédération des syndicats chrétiens de Suisse (CSC)
Case postale 5775, 3001 Berne

«Pour une maîtrise des primes de l'assurance maladie»
(jusqu'au 5 août 2003)
R.A.S.: Rassemblement des assurés et des soignants
Case postale 1280, 1001 Lausanne

«Pour une conception moderne de la protection des animaux (Oui à la protection des animaux!)»
(jusqu'au 29 juillet 2003)
Protection Suisse des Animaux PSA
Case postale, 4008 Bâle

«Moratoire sur les antennes de téléphonie mobile»
(jusqu'au 12 septembre 2003)
www.antennemoratorium.ch
Case postale 321, CH-8029 Zurich

«Contre l'abattage rituel des animaux sans étourdissement préalable»
(jusqu'au 26 septembre 2003)
Association Contre les Usines d'Animaux ACUSA
Case postale, CH-9501 Wil

«Pour la refonte totale de la Constitution fédérale par le nouveau Parlement (initiative printemps)»
(jusqu'au 2 octobre 2003)
initiative printemps
Case postale, CH-5001 Aarau

«Pour la suppression de l'obligation de s'assurer contre la maladie»
(jusqu'au 10 mars 2004)
www.stoplamal.ch
case postale 2875, 1211 Genève 2

A l'adresse
www.admin.ch/ch/d/pore/vi/vis10.html vous trouverez les listes de signatures des initiatives populaires en suspens, que vous pourrez imprimer et utiliser.

La vie des Suisses de l'étranger au XX^e siècle

Les Archives fédérales suisses viennent de publier un nouveau volume de leurs études et sources pour l'année en cours (Archives fédérales suisses, Etudes et sources 28, 2002).

Cette édition est consacrée aux Suisses de l'étranger au XX^e siècle et plus particulièrement au destin de nos compatriotes vivant en Italie, en France, en Russie, en Allemagne, en Californie, en Argentine et en Afrique.

On y trouve notamment un article du Secrétaire général du DFAE, ancien chef du Service des Suisses de l'étranger, et de sa collaboratrice, ainsi que divers textes d'historiens consacrés à l'émigration. Ces études analysent certains aspects de la politique fédérale à l'égard des Suisses de l'étranger. Voici la liste de ces textes et de leurs auteurs.

Fleury Antoine
Politique étrangère et colonies suisses

Arlettaz Gérald
La Nouvelle Société Helvétique et les Suisses à l'étranger (1914–1924). Aspects de la construction d'un nationalisme de type ethnique

Thurnherr Walter/ Messerli Patricia
Auslandschweizerpolitik des Bundes nach dem Zweiten Weltkrieg

Flury-Dasen Eric
Kriegsgeschädigte Auslandschweizer in der Nachkriegszeit (1945–1961). Zwischen Schadenersatz und Hilfeleistung

Hofmann Sabine
Die Heimschaffung der Schweizer Staatsangehörigen aus Ostpreussen (1944–1948)

Fayet Jean-François/ Huber Peter
Die Russlandschweizer ohne Schutz? Die IKRK-Mission in Moskau als «verdecktes consulat» (1921–1938)

Cerutti Mauro
Les Suisses d'Italie à l'époque du fascisme

Leu Stéphanie
Les Suisses en Haute-Marne (1880–1939)

Schneider Lukas M.
«Les temps ne sont point roses pour les colons...». Schweizer Präsenz im Argentinien der Zwischenkriegszeit

Cheda Giorgio
Aspetti dell'emigrazione ticinese in California

Lenzin René
Schweizer im kolonialen und postkolonialen Afrika

Perrenoud Marc
Aperçu sur les Suisses de l'étranger et la décolonisation en Afrique

Ce recueil peut être commandé aux adresses suivantes:

• Archives fédérales suisses,
Archivstrasse 24, 3003 Berne
(www.bundesarchiv.ch)

• Verlag Paul Haupt, Falkenplatz 14
Case postale, 3001 Berne
(www.haupt.ch/)

Au moment de mettre sous presse, le prix du volume n'était pas encore fixé. Il devrait s'élever à quelque 45 francs suisses ou 30 euros environ.

BDK

Décès de deux anciens chefs du Service des Suisses de l'étranger

En septembre 2002 sont décédés deux anciens chefs du Service des Suisses de l'étranger du DFAE, les Ministres Maurice Jaccard et Max Leippert.

Le 14 septembre 2002 est décédé le Ministre Maurice Jaccard. Entré au service de la Confédération en 1946, il fut nommé en 1957 chef du Bureau central par le Conseil fédéral. Alors rattaché à l'Office fédéral de la police du Département fédéral de justice et police, ce Bureau était chargé des questions concernant les Suisses de l'étranger.

Simultanément, Maurice Jaccard assuma la direction du Service des Suisses de l'étranger. En 1972, il fut nommé Ministre par le Conseil fédéral. C'est durant l'exercice de ses fonctions que fut introduit dans la Constitution fédérale l'article 45^{bis}, qui donnait une base constitutionnelle aux efforts de la Confédération pour encourager les relations des Suisses à l'étranger avec leur patrie. Avec sa personnalité marquante, le Ministre Jaccard laissera un souvenir durable chez de nombreux Suisses de l'étranger. C'est le 26 septembre 2002 qu'est décédé le Ministre Max

Leippert, également chef du Service des Suisses de l'étranger. Il occupa ce poste dès juillet 1982, succédant à Maurice Jaccard, et se vit également conférer le titre de Ministre par le Conseil fédéral. Il quitta ses fonctions en septembre 1986 pour prendre sa retraite. Avec son engagement indéfectible au service de la Cinquième Suisse, il a contribué dans une mesure considérable au développement équilibré de la politique des Suisses de l'étranger.

BDK